

<b>PROJET NO 1558</b> <b>CPEM-2-11-1558</b>	Évaluation d'un pulvérisateur électrostatique dans la culture de framboises sous grands tunnels
<b>PERSONNE CONTACT</b>	François Demers
<b>REQUÉRANT</b>	Club Les Productions Écolo-Max
<b>DATE DE DÉBUT</b>	Printemps 2012

## **APERÇU DU PROJET**

Les pulvérisateurs électrostatiques fonctionnent selon une technologie unique et une version améliorée est maintenant disponible depuis environ un an au Québec. Ce type de pulvérisateur est connu pour permettre une bonne couverture du feuillage ainsi qu'un bon contrôle des ravageurs avec un volume de pulvérisation moindre que les pulvérisateurs conventionnels. En raison de l'attraction des gouttelettes pour le feuillage, la pulvérisation électrostatique atteint mieux la cible et permet de réduire la perte de bouillie et de pesticides par ruissellement. Cette technologie demeure méconnue des producteurs et n'est très souvent pas considérée au moment du choix d'un pulvérisateur. Afin de faciliter leur adoption, il est primordial d'évaluer la couverture et l'efficacité de ces pulvérisateurs aux volumes de bouillies suggérés par le distributeur et à des doses différentes.

Le projet vise donc à évaluer un pulvérisateur électrostatique de type « tour » dans la culture de framboisier remontant sous grands tunnels. Le pulvérisateur à l'essai sera comparé à un pulvérisateur à air assisté conventionnel (axial). L'évaluation de la couverture sera réalisée à l'aide de disques de vinyle adhésifs et de colorants alimentaires pour des pulvérisations réalisées avec le pulvérisateur axial (1000 litres d'eau par hectare) et le pulvérisateur électrostatique (150 litres d'eau à l'hectare). L'efficacité des pulvérisations sera réalisée en évaluant la présence de tétranyques par la comparaison de quatre traitements aux mêmes volumes, mais avec doses pleines et demie-doses du produit ACRAMITE. La quantité de résidus sera également évaluée sur les fruits afin de s'assurer que les pulvérisations électrostatiques à pleines doses ne dépassent pas les LMR établies pour l'ACRAMITE.